

Demande de raccordement au réseau public d'assainissement

ÉGLISENEUVE-PRÈS-BILLOM • FAYET-LE-CHÂTEAU • ISSERTEAUX • MAUZUN •
MONTMORIN • NEUVILLE • SAINT-DIER-D'Auvergne • TRÉZIOUX

Cadre réservé à la commune :

Raccordement soumis à la Participation au Financement
de l'Assainissement collectif (P.F.A.C.) : OUI ☐ - NON ☐

DEMANDEUR

Nom de l'entreprise : SIRET :

☐ Mme ☐ M. Nom : Prénom :

Date de naissance : Adresse :

C.P. : Ville :

Tél. : Portable :

Mail :

Agissant en qualité de :

(Indiquer la qualité de propriétaire, ayant droit, gérant, etc....)

LIEU D'INTERVENTION

N° du permis de construire ou permis d'aménager :

Adresse :

C.P. : Ville :

Section cadastrale (ex. : AZ 012) : N° de lot (si lotissement) :

Nom/n° de tél. de la personne à contacter pour le rendez-vous (si différente du demandeur) :

(La demande doit être établie 2 mois minimum avant la date souhaitée de réalisation des travaux.)

ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Le demandeur sollicite le raccordement sur le réseau public d'assainissement collectif pour l'évacuation :

Des eaux usées domestiques ☐

Des eaux pluviales ☐

De rejets industriels ☐ (dans ce cas, une autorisation de déversement spécifique sera à établir)

Veuillez indiquer le nombre de raccordement souhaité en face de chaque réseau (1 raccordement par immeuble).

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) sera facturée une seule fois, dès déversement au réseau d'assainissement. Le montant varie selon la destination des constructions (se rapprocher du service assainissement en cas d'interrogation).

OBLIGATIONS

En tant que futur usager du service assainissement, vous serez tenu de respecter les obligations suivantes :

- Exécution du branchement : Les installations privatives devront être séparatives sur la parcelle, c'est-à-dire comporter deux conduits distincts pour les eaux usées et les eaux pluviales.
- Responsabilité en cas de non-conformité du branchement ou de l'utilisation des installations : Si le propriétaire ne se conforme pas aux prescriptions du règlement d'assainissement du service, il sera entièrement responsable du mauvais fonctionnement de son installation et encourt des poursuites de mise en conformité notamment, à ses frais.

Je m'engage :

- à me conformer en tous points au présent règlement d'assainissement intercommunal dont je reconnais avoir pris connaissance,
- à payer le cas échéant pour le raccordement de mes installations au réseau d'assainissement collectif les frais de construction du branchement, et le droit de branchement (ou participation pour raccordement à l'égout) éventuellement mis en place par la Collectivité propriétaire des infrastructures selon l'article 1331-7 du code de la santé publique,
- à payer pour l'usage du service d'assainissement le montant de l'abonnement (ou partie fixe) lorsqu'il existe, le montant de la redevance d'assainissement (ou partie proportionnelle) basé sur la consommation relevée au compteur d'eau ou estimée, la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ainsi que toutes autres redevances et taxes perçues pour le compte de l'Etat, de la Collectivité ou d'un organisme tiers.
- à informer le service assainissement du début des travaux en domaine public et privé afin qu'il puisse vérifier leur bonne exécution. Merci de compléter et nous retourner le document « Demande de diagnostic assainissement » afin qu'une visite de contrôle de conformité des installations soit effectuée. Ce contrôle est obligatoire et gratuit.

Le présent document est à retourner, à la mairie dûment complété et accompagné des pièces suivantes :

- **plan de situation,**
- **plan masse indiquant l'emplacement du/des raccordements souhaités,**
- **permis de construire ou arrêté de permis de construire/d'aménager (s'il s'agit d'une nouvelle construction).**

Votre dossier ne sera traité qu'à réception de l'ensemble des pièces demandées.

Les informations recueillies sont nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution du contrat. Pour toute information complémentaire, veuillez en faire la demande auprès de notre délégué à la protection des données à l'adresse mail : dpo@siarec.fr

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE ASSAINISSEMENT

Accord du service assainissement délivré le :

Observations :

Fait à

Le

Signature du demandeur :

Fait à

Le

*Signature du Maire ou du délégué
communautaire :*

Fait à

Le

Signature du service assainissement :